

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 39 (1992)  
**Heft:** 9

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Neukoms Überraschungspaket



**In diesem Paket  
steckt ein gelb-oranges  
Qualitätsangebot!**

**NEUKOM** 

# Die Liegestelle «Neukom 91», entwickelt mit dem Know-how des Spezialisten. Einfachste Montage. Zu einem Preis, bei dem das Liegen nicht schmerzt.

Dieses Tuch in  
freundlichem  
Orange ist verrot-  
tungsfest und  
schwerentflamm-  
bar.



## Das ist unser Kraft- paket:

«Neukom 91» für je drei Personen mit Schock-Attest BZS. Stahlrohrkonstruktion, sandgestrahl und pulverbeschichtet. Liegefläche aus orangefarbenem Polypropylenbändchengewebe mit Empa-Test Nr. 109465. Tuch aus verrottungsfestem und schwerentflammarem Material oder imprägnierte Spanplatte CH-10.

Liegehöhen: 200/800/1400 mm. Abmessungen für je 3 Personen: B×L×H: 700×1900×1600 mm. Verpackung: solide Wellkartonbox, dreifach verschnürt, B×L×H: 260×1910×135 mm. Montageanleitung in jeder Packung. Kartonbeschriftung mit kompletter Inhaltsangabe.

## Zehn markante Vorteile zeichnen das neue Bett

### «Neukom 91» aus:

1. Nur vier verschiedene Elemente:  
4 gleiche Standrohre,  
6 gleiche Querträger,  
6 gleiche Längsträger,  
3 gleiche Liegetücher oder  
Spanplatten  
(insgesamt 19 Teile).
2. Hunderttausendfach bewährte  
Keilverbindungen. Keine Splinte,  
keine O-Ringe, keine Keile, keine  
Schrauben, keine Verstrebungen.
3. Kürzeste Montagezeit, weil  
einfaches Zusammensetzen.
4. Geringe Verpackungsmasse.
5. Niedriges Gewicht. Mit  
Tüchern: 30 kg, mit Spanplatten:  
58 kg.

6. Gleiche Stahlrohrkonstruktion  
für Liegetücher oder Spanplatten-  
auflagen.

7. Ausgewogenes Preis-Lei-  
stungs-Verhältnis.

8. Nur ein Bettentyp  
– erspart Planungsaufwand  
– grösste Mobilität, da unter  
Schutträumen austauschbar  
– für Montage ohne Vorkennt-  
nisse

9. Know-how einer Pionierfirma  
für Zivilschutzeinrichtungen.

10. Umfassende Dienstleistungen  
vom Spezialisten für die Aus-  
stattung von Zivilschutzanlagen,  
Schutträumen, Militärunterkün-  
ften, Touristenlagern.

**Wer mit Neukom ein-  
richtet, hat alle Vor-  
teile auf seiner Seite.**

H. Neukom AG  
8340 Hinwil-Hadlikon  
Telefon 01/938 01 01  
Fax 01/937 53 26

**NEUKOM**



Associations de protection civile des Etats neutres d'Europe: Conférence 1993 en Suisse

# Thème principal: l'information

**R.W. Les 15 et 16 avril 1993, le Centre fédéral d'instruction de la protection civile à Schwarzenburg accueillera la Conférence des associations de protection civile des Etats neutres d'Europe. De quoi s'agit-il et qui participe à cette réunion?**

La protection de la population civile est une tâche humanitaire dont la nécessité a été reconnue non seulement en Suisse mais dans de nombreux autres Etats. En Israël par exemple, pendant le conflit du Proche-Orient, de simples locaux ont servi d'abris contre les bombes et les grenades et des dortoirs pour enfants ont été mis à disposition dans des souterrains spécialement aménagés. En Europe aussi, la plupart des pays ont organisé leur protection civile, bien souvent en puisant des idées en Suisse. Le secret qui couvre les installations militaires ne s'étendant pas à celles de la Protection civile, nous avons pu «faire les honneurs» de nos préparatifs à nos homologues d'autres pays. De ces premières relations bilatérales est né le souhait d'une meilleure collaboration entre pays européens en matière de protection civile.

## Collaboration des neutres

Il y a quelques années, la protection civile était encore essentiellement axée sur l'intervention en temps de guerre. C'était une partie de la défense générale. De ce fait, un échange d'information ou même une réelle collaboration entre puissances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie était impensable. A l'époque toutefois, les Etats neutres d'Europe échangeaient depuis longtemps déjà des informations et des expériences. Ce furent d'abord des contacts informels et sporadiques, jusqu'au moment où l'on décida de tenir tous les deux ans une conférence des associations de protection civile des Etats neutres de notre continent. La première eut lieu en 1983 en Suisse. Elle fut suivie en 1985 de la conférence organisée par la Principauté de Liechtenstein, puis des conférences d'Helsinki en 1987, de Vienne en 1989 et de Stockholm en 1991. Ce sera de nouveau le tour de la Suisse en 1993.

## Thème principal: l'information

Quel est l'objet de ces rencontres? La situation de départ varie beaucoup d'un pays à l'autre. Aussi serait-il difficile de résoudre ensemble des problèmes techniques. Un travail pratique sous forme d'exercices transfrontaliers n'est guère possible qu'entre Etats voisins et sur le mode bilatéral, avec le concours des services locaux et régionaux de protection civile. Reste, pour le travail en commun sur une plus large échelle, un thème essentiel de la protection civile: l'information et la motivation de la population. C'est donc l'information qui a été au centre des conférences tenues jusqu'ici. Par exemple, à chacune des rencontres notre Office fédéral a présenté une partie de ses publications et de ses films. D'autres Etats ont apporté d'intéressantes suggestions. L'exposé par chaque délégation de la situation de la Protection civile dans son propre pays a permis d'utiles comparaisons. Enfin, ces rencontres sont toujours l'occasion pour le pays hôte de montrer son infrastructure et son matériel d'intervention. Les Etats scandinaves ont un équipement assez comparable au nôtre et même bien supérieur à certains égards. Vastes et profonds, les abris sont creusés dans la roche de granit; ils servent même de halles de sport et de remises à bateaux. Les Autrichiens ont suscité un vif intérêt en présentant des nouveautés, fruit de leurs recherches, par exemple un appareil détecteur pour localiser les substances radioactives.

Le tourisme bien sûr ne perd pas ses droits dans ces rencontres internationales. Le pays d'accueil ne manque jamais de faire découvrir à ses hôtes quelques fleurons de ses paysages ou de son folklore. Au terme d'une longue journée de travail à Stockholm, le dîner sur la Baltique a créé la détente bienvenue, propice aux contacts avec les délégations des autres pays, à des discussions plus libres sur des problèmes partagés. L'atmosphère est toujours de franche camaraderie et ce sont parfois de vraies amitiés qui se nouent entre dirigeants de la protection civile des pays participants. La communication a tout à y gagner.

## Les participants: associations de protection civile et autorités

Dans certains pays, les associations sont elles-mêmes le support juridique de la protection civile. Il y a aussi des pays sans association, où la protection civile est organisée par un service de l'Etat. Dans ces conditions il est facile de comprendre que les conférences réunissent non seulement les représentants des associations mais aussi des autorités. Ainsi, la Suisse a toujours délégué à ces conférences, à part deux ou trois délégués de l'Union, un ou deux fonctionnaires supérieurs de l'Office fédéral. Les autres pays envoient des délégations du même ordre de grandeur. Le pays organisateur est bien entendu plus largement représenté et il est d'usage que son ministre compétent prononce une brève allocution.

## Elargissement de la Conférence

A la Conférence de 1993 le projet d'une collaboration renforcée et d'un élargissement du cercle des Etats membres sera au centre du débat. En 1991 à Stockholm, la suggestion avait été faite d'inviter aux conférences d'autres Etats d'Europe, des pays de l'OTAN et d'Europe de l'Est. Des officiels de Lettonie et de Lituanie étaient déjà présents en qualité d'hôtes à Stockholm. De plus, l'une ou l'autre associations ont manifesté le souhait d'une collaboration plus étroite. Une nouvelle appellation est à l'examen, soit celle qu'avait introduite l'Autriche en 1989: «Forum européen de la protection civile.»

Pour la réalisation de tous ces projets, la Conférence de Stockholm a chargé un comité, formé de représentants de tous les Etats neutres d'Europe et présidé par l'auteur de ces lignes, de déblayer le terrain afin qu'à la conférence de 1993 des décisions officielles puissent être prises. On verra l'an prochain à Schwarzenburg dans quelle mesure ces propositions peuvent se réaliser. Pour le moment il manque encore la réponse de quelques Etats et associations à diverses questions. Dès que nous serons plus au clair des informations seront données dans ces colonnes. □

## Einfache Inseraten- Disposition

Eines von vielen Argumenten für die Vogt-Schild Fachzeitschriften als Werbeträger.

Die anderen? Tel. 01-2426868 sagt sie Ihnen.

**vogt-schild inseratendienst**  
Kanzleistrasse 80, Postfach  
8026 Zürich